

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002600

Dénomination nationale : Intervention sociale

Spécialité : Intervenants spécialisés dans le domaine de la surdité, métiers de l'éducation, de l'enseignement et de l'action sociale (ISDS-MEES)

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2001, cette licence est portée par l'UFR « LACS » (Lettres, Arts, Communication, Sciences du langage). Elle a pour but de former des intervenants aptes à répondre aux différents besoins d'un public sourd et malentendant : métiers d'interface et d'accompagnement social, métiers de l'enseignement spécialisé, concepteur d'outils pédagogiques ou culturels NTIC. Elle suppose de bien connaître les différentes problématiques que rencontrent ces publics sourds et malentendants et de pratiquer la langue des signes. Elle jouit d'une forte attractivité (une centaine de candidats pour une douzaine de places). Le recrutement d'une telle spécialité est nécessairement atypique mais dominé par des étudiants venus des sciences humaines et de sciences du langage en particulier. Pour le futur contrat quinquennal, un niveau minimal de pratique de Langue des Signes Française (LSF) validé sera imposé au moment du recrutement (équivalent A2 du cadre européen de compétences linguistiques).

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	12
Taux de réussite	95 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2 (& L3)	95 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	95 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	80 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	33 % - 67 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

Le point fort de cette licence était et demeure son positionnement sur un domaine où il existe des besoins importants. Il est en effet très important que des universités dispensent des formations professionnelles concernant la prise en charge de personnes en situation de handicap, le retard étant encore considérable sur le plan national. Si son utilité n'est donc pas mise en cause, sa pertinence dans son état actuel ne manque pas d'interroger. Des recommandations avaient été adressées lors du dernier renouvellement en 2008 et les explications fournies. Les faibles modifications apportées depuis ne lèvent pas les inquiétudes alors formulées. En effet, cette formation apparaît bien plus comme un cursus préparatoire à l'entrée dans des formations spécialisées (éducateurs, enseignants, interprètes) que comme le moyen de s'insérer professionnellement directement et immédiatement ; ce qui est la raison d'être d'une licence professionnelle.

Ce positionnement conduit nécessairement à une insertion professionnelle immédiate très insuffisante, en forte baisse, et à un taux de poursuite d'études anormalement élevé. Le suivi effectué lors des enquêtes nationales, qui tient compte de la situation à vingt-quatre puis trente mois après la sortie de formation, donne certes une image un peu meilleure, avec deux-tiers de diplômés insérés, mais cela reste encore peu satisfaisant.

De plus, le paysage universitaire vient de subir d'importants bouleversements : « mastérisation » de la formation des maîtres, décision d'ouvrir des licences générales LSF en six semestres. De ce fait, la position de cette licence comme « maillon » manquant dans la chaîne de formation des maîtres est remise en cause. La décision d'imposer à partir de 2012 un niveau de pratique de la LSF de niveau A2 pour l'entrée dans la licence, ainsi que la mise en place d'une solide formation LSF pouvant être suivie en option par les étudiants de toutes licences, auraient dû se traduire dans la nouvelle maquette de diplôme par un profond remaniement des contenus ; ce qui n'est pas le cas.

En outre, non seulement la formation souffre d'un volume horaire très insuffisant (moins de 300 heures) mais l'enseignement de la LSF représente plus des deux-tiers des horaires. En dehors du stage et du projet tuteuré (qui sont certes des éléments essentiels), la licence se démarque ainsi peu du diplôme d'université qui a le même objet. Si en 2001 le positionnement atypique de cette licence pouvait se justifier, la situation actuelle pose la question de son maintien en l'état.

L'absence de formalisation des partenariats, malgré le tissu très dense des organismes, institutions, associations, et le caractère profondément individualisé de la participation des professionnels sont problématiques. Si le volume d'enseignement qu'ils assurent est anormalement fort (80 %), leur réelle intervention hors enseignement de la LSF est réduit à 30 heures dont 12 heures de séminaires. Au final, la formation hors LSF est d'une centaine d'heures ce qui est anormalement faible (certaines licences générales LSF ont des volumes supérieurs).

La forte attractivité de la formation semble montrer que pour de nombreux candidats, c'est bien l'acquisition des compétences en LSF qui est le but principal poursuivi. On peut aussi s'inquiéter du peu de recrutement de stagiaires de la formation continue alors que les besoins sont très importants (y compris chez les personnels des universités). On s'étonnera que des institutions comme les MDPH, l'AGEFIPH ou le FIPHFP ne soient pas même cités dans les partenaires à mobiliser.

Une urgente remise à plat du dossier semble nécessaire afin de poser des choix qui permettent d'assurer un nouveau départ à cette formation pionnière en son genre. Il est regretté que le Conseil de perfectionnement et l'autoévaluation n'aient pas permis que cela soit fait en amont du dépôt du dossier, d'autant que l'ouverture demandée d'une nouvelle spécialité dans le même domaine aurait dû pousser à une réflexion d'ensemble. Ceci aurait pu aider une équipe pédagogique très investie (mais en phase de renouvellement) à pousser sa réflexion au-delà des modifications pédagogiques (utiles) proposées.

- Points forts :

- Le positionnement dans un domaine pauvre en formations.
- L'investissement de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Le positionnement de cette formation en tant que licence professionnelle est problématique.
- La faible insertion professionnelle et le taux de poursuite d'études anormalement élevé.
- Le volume horaire très insuffisant et totalement déséquilibré.
- L'absence de partenariats formalisés et la faible intervention des professionnels hors LSF.
- L'absence d'informations sur l'articulation avec la nouvelle spécialité du domaine dont la création est demandée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Au vu de l'actuelle situation et des évolutions en cours (« mastérisation » de la formation des enseignants, ouverture de licences générales LSF sur six semestres), le conseil de perfectionnement et l'équipe pédagogique devraient très rapidement faire le choix entre une formation professionnalisante au niveau L3, impliquant d'augmenter la part d'enseignements véritablement professionnels (pas seulement la langue des signes) ou assurer des enseignements fondamentaux préparatoires à des spécialisations ultérieures. Dans ce dernier cas, la pertinence du maintien de cette licence serait fortement remise en cause, d'autant que l'existence d'un DU de même spécialité en parallèlement à la licence peut satisfaire les besoins en formation LSF.

Dans le cas où la part des enseignements véritablement professionnels serait augmentée, il serait absolument nécessaire de renforcer très fortement les volumes horaires hors LSF et d'articuler cette spécialité recentrée sur les métiers d'accompagnement social et/ou de conception d'outils pédagogiques et culturels avec la nouvelle licence dont l'habilitation est demandée.

L'usage croissant des TIC dans la prise en charge de la surdité pourrait générer d'utiles partenariats avec les composantes d'Aix-Marseille Université spécialisées dans ces domaines. On pourrait suggérer que cette démarche s'inscrive dans le cadre d'une réflexion nationale sur la carte des formations concernant l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. On pourrait aussi suggérer le développement de contacts avec les financeurs que sont l'AGEFIPH et le FIPHFP, d'autant que la logique voudrait que cette licence concerne un public croissant de formation continue.